

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

## DEMANDE INITIALE DE CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT

### Formulaire

- Formulaire de déclaration préalable d'une activité ambulante.

### Coût

- 1 chèque de 30 euros à l'ordre de la CCI Paris IDF.

### Pièces justificatives

#### DANS TOUS LES CAS

- Personne de nationalité française
  - 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.
- Personne de nationalité étrangère résidant en France
  - **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de l'Algérie, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco ou de Saint-Marin**
    - 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité<sup>1</sup>.
  - **Pour les autres ressortissants**
    - 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel<sup>2</sup>, permettant l'exercice d'une activité commerciale<sup>3</sup>.
- Ressortissant de l'Union européenne non résidant en France
  - 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité<sup>4</sup>.

#### POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE IMMATRICULÉE AU RCS (y compris un micro-entrepreneur)

- 1 extrait K-bis de moins de 3 mois.
- 1 photographie d'identité récente et en couleur, au format officiel<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par l'exploitant.

<sup>2</sup> Pour le 78 et le 92, le titre de séjour n'a pas à être à l'adresse du domicile actuel. Pour le 92, il faut néanmoins ajouter une pièce complémentaire pour justifier de l'adresse actuelle.

<sup>3</sup> Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Profession artisanale, commerciale, industrielle ou autre profession non salariée », « Vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'[article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile](#)

<sup>4</sup> Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par l'exploitant.

Départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'entrepreneur (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si l'entrepreneur est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement + 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge + 1 copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge
- Pour les personnes sans domicile stable, une attestation de domiciliation délivrée par un CCAS, CIAS ou organisme de domiciliation sociale agréé en cours de validité.

### POUR UNE SOCIÉTÉ

- 1 extrait K-bis de moins de 3 mois ou, si la société est établie dans l'Union européenne, 1 copie du certificat d'inscription pour une activité commerciale à l'étranger.
- 1 photographie d'identité récente et en couleur du ou des dirigeant(s), au format officiel<sup>7</sup>.

### POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE RESSORTISSANTE DE L'UNION EUROPÉENNE ET ÉTABLIE DANS L'UNION EUROPÉENNE

- 1 copie du certificat d'inscription pour une activité commerciale à l'étranger.
- 1 photographie d'identité récente et en couleur, au format officiel<sup>7</sup>.
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'entrepreneur (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si l'entrepreneur est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement + 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge + 1 copie de la pièce d'identité de la personne qui héberge

### POUR UNE ASSOCIATION (uniquement après constitution de l'association)

- 1 copie de l'avis délivré par l'INSEE.
- 1 copie du certificat d'inscription délivré par la préfecture ou 1 attestation fiscale.
- 1 copie des statuts de l'association mentionnant l'activité commerciale.
- 1 photographie d'identité récente et en couleur du président de l'association, au format officiel<sup>7</sup>.

**Pour vous aider à préparer votre dossier (formulaire, modèles de document, tarif...), rendez-vous sur notre site à l'adresse <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/formalites>**

<sup>5</sup> Pour connaître les spécifications d'une photo d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>